

Image not found or type unknown



Renseignement suite a une dette de telephone

Par **jess02**, le **06/04/2009** à **15:16**

Bonjour, rnvoila je prend contat avec vous cr enfaite j aiune dett de telephone de 215 euros j ai demander al huissier charger de mon dossier un échéancier de 30euros par mois jusqu au solde de cette dette et celui ci ma repondu que ce n eatit pas possible a mon de regler 50 euros par mois sous peine de lancer les mesure de saisie si je refuse. rnje vis seul avec 3 enants a charge et n ai pour revenue que les prestation familliale a t il le droit de me refusr cette echeancier de 30 euros par mois?rnDans l attente de votre reponse je vous remercie du temps que vous m accorderai.

Par **Solaris**, le **06/04/2009** à **15:41**

oui il a le droit. L'écheancier n'est qu'une faveur laisser à la libre discrétion du créancier.rnVous pouvez par contre saisir le juge de l'exécution pour demander des délais de paiement (qui ne pourront excéder deux ans).